

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Troisième session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 18 - 22 octobre 1999



Distribution: GÉNÉRALE

WFP/EB.A/99/11*

27 octobre 1999

ORIGINAL: ANGLAIS

Réimprimé pour raisons techniques

RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA SESSION ANNUELLE DE 1999 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux méthodes de travail du Conseil d'administration, le présent document reflète les points principaux des délibérations à prendre en considération par le Secrétariat pour la mise en oeuvre des décisions et recommandations figurant dans le document WFP/EB.A/99/10.

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (http://www.wfp.org/eb_public/EB_Home.html).

TABLE DES MATIERES

	Page
RAPPORTS ANNUELS	
Rapport annuel du Directeur exécutif pour 1998 (1999/EB.A/1)	1
Rapport annuel du Conseil d'administration au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO sur ses activités en 1998 (1999/EB.A/3)	2
QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE	
Aide alimentaire et développement (1999/EB.A/2)	2
Engagements du PAM en faveur des femmes: examen à mi-parcours de la mise en oeuvre (1999/EB.A/4)	4
QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES	
Plan stratégique et financier (2000–2003) (1999/EB.A/5)	5
Rapport sur l'exécution du budget, 1998 (1999/EB.A/6)	6
Programme d'amélioration de la gestion financière (FMIP) (1999/EB.A/7)	7
ÉVALUATION: PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 1999–2000	
Evaluation: programme de travail pour 1999–2000 (1999/EB.A/8)	7
QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURES	
Rapport du Groupe de travail sur la répartition des sièges au Conseil d'administration (1999/EB.A/9)	8
QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION	
Rapport sur les pertes après livraison pendant la période allant du 1er octobre 1997 au 30 septembre 1998 (1999/EB.A/10)	9
Composition du personnel international du PAM (cadre organique et catégories supérieures)—Annuaire statistique du personnel (1999/EB.A/11)	9
Rapport sur les locaux communs (1999/EB.A/12)	10
QUESTIONS DIVERSES	
Le point sur les opérations du PAM dans les pays des Balkans	10
Le point sur les opérations du PAM en République démocratique populaire de Corée	11
Stratégie de mobilisation des ressources (1999/EB.A/13)	11
Rapport du Groupe de travail sur la gouvernance (1999/EB.A/14)	11





RAPPORTS ANNUELS

Rapport annuel du Directeur exécutif pour 1998 (1999/EB.A/1)

1. Lorsqu'elle a présenté son rapport annuel pour 1998, le Directeur exécutif a relevé que, conformément à la décision prise par le Conseil à sa première session ordinaire de 1999, à la résolution 53/192 de l'Assemblée générale et aux indications données par le Conseil économique et social, ledit rapport comportait également deux appendices. Le Directeur exécutif a souligné que 1998 avait été l'une des années les plus difficiles de l'histoire du PAM.
2. Le Conseil s'est félicité de la nouvelle structure du rapport annuel, et en particulier de son appendice 1.
3. Par ailleurs, le Conseil a rendu hommage aux 12 fonctionnaires qui avaient perdu la vie en 1998 au service des pauvres qui ont faim et a adressé ses condoléances à leurs familles. Le Conseil a approuvé l'initiative prise par le PAM de constituer l'Equipe spéciale pour la sécurité sur le terrain ainsi que d'organiser un programme de formation et de sensibilisation à la sécurité.
4. Le Conseil a mis en relief un certain nombre de questions qui revêtaient une importance particulière:
 - le volume de l'aide alimentaire à l'appui du développement devait demeurer à un niveau adéquat. Le Conseil s'est montré particulièrement préoccupé par la baisse des ressources disponibles pour les activités de développement;
 - les interventions prolongées de secours et de redressement contribuaient utilement à faciliter une transition plus efficace des secours vers le redressement;
 - il importait d'atteindre les objectifs selon lesquels 50 pour cent au moins des ressources dont disposait le PAM à des fins de développement devaient être allouées aux pays les moins avancés (PMA) et 90 pour cent au moins aux pays à faible revenu et à déficit vivrier (PFRDV);
 - la proportion des contributions à emploi spécifique était en hausse, ce qui risquait d'affecter le caractère multilatéral du Programme;
 - il importait que tous les donateurs cautionnent les politiques approuvées par le Conseil en ce qui concernait la dotation en ressources et le financement à long terme du Programme;
 - le PAM devait participer activement au processus de réforme des Nations Unies et resserrer la collaboration interinstitutions avec les autres organismes des Nations Unies et les ONG; et
 - les activités d'analyse et de cartographie de la vulnérabilité (ACV) et celles relatives aux systèmes d'information et de cartographie sur l'insécurité et la vulnérabilité alimentaires (SICIVA) devaient être coordonnées, et il fallait en particulier que les résultats de ces activités soient communiqués aux autorités nationales et aux communautés locales.
5. Il a été suggéré qu'à l'avenir, les rapports annuels mettent davantage l'accent sur les difficultés et les problèmes rencontrés par le PAM et sur l'efficacité de ses activités.



Rapport annuel du Conseil d'administration au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO sur ses activités en 1998 (1999/EB.A/3)

6. La Présidente du Conseil pour 1998 a présenté le rapport annuel du Conseil d'administration au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO sur ses activités de l'année. Elle a rappelé que ce rapport devait être lu en parallèle avec le rapport annuel du Directeur exécutif pour 1998 et ses appendices, et a fait observer que 1998 avait été une année particulièrement fructueuse et active pour le Conseil. Outre ses sessions ordinaires et sa session annuelle, le Conseil avait tenu 55 réunions, ce qui témoignait d'une interaction et d'un dialogue plus étroits entre les Etats membres et le Secrétariat. Les membres du Conseil avaient fait une tournée des opérations du PAM sur le terrain en Ethiopie, au Guatemala et au Nicaragua, ce qui leur avait permis de se familiariser directement avec la mise en oeuvre des politiques et des stratégies du Programme.
7. Le Conseil a exprimé sa satisfaction de l'aperçu général des activités réalisées en 1998 et a remercié la Présidente sortante de l'oeuvre qu'elle avait accomplie tout au long de l'année.

QUESTIONS DE POLITIQUE GENERALE

Aide alimentaire et développement (1999/EB.A/2)

8. Le Conseil a accueilli favorablement le document intitulé "Favoriser le développement" et a remercié le Secrétariat du travail qu'il avait accompli pendant l'examen des politiques de développement. Les représentants ont noté avec satisfaction que les observations qu'ils avaient formulées au sujet de projets antérieurs avaient été dûment prises en considération dans le document qui était présenté. Le Conseil a reconnu que les recommandations, ainsi que les cinq domaines prioritaires suggérés, donnaient une orientation claire et logique aux activités d'aide au développement du PAM. De plus, le document définissait la contribution que le PAM apporterait à la réalisation des objectifs du Sommet mondial de l'alimentation. Toutes les recommandations ont été approuvées et les précisions apportées par la nouvelle politique ont été appréciées, mais quelques représentants ont exprimé des réserves quant au recours à l'aide alimentaire pour promouvoir le développement.
9. Le Conseil a souligné qu'il fallait désormais concentrer les efforts sur l'exécution. L'analyse périodique du processus d'exécution a été considérée comme revêtant une importance décisive pour le succès de la nouvelle orientation vers le développement. Le Conseil a souhaité être pleinement informé de l'exécution de la nouvelle politique.
10. Quelques représentants ont averti que la charge de travail que représentait la mise en oeuvre de la nouvelle politique visant à promouvoir le développement ne devait pas compromettre l'excellence de l'action du PAM dans les situations d'urgence. Le Directeur exécutif a souligné que les opérations de secours et de relèvement ne souffriraient aucunement de la restructuration exigée par la nouvelle politique. En fait, nombre des changements systémiques nécessaires à l'exécution des nouvelles activités de développement auraient une incidence bénéfique sur les capacités opérationnelles, aussi bien pour les opérations d'urgence que pour les interventions prolongées de secours et de redressement (IPSR).
11. Le Conseil a réaffirmé l'importance que revêtaient la coordination, le partenariat et la complémentarité de l'assistance dans la mise en oeuvre des politiques recommandées. Il a



été signalé que l'intitulé même du document, "Favoriser le développement", reflétait le concept aussi bien de partenariat que de complémentarité.

12. Il a été considéré que les gouvernements nationaux étaient le partenaire le plus important du PAM. Le PAM devrait collaborer avec les gouvernements qui faisaient preuve de l'engagement nécessaire pour améliorer la situation des pauvres qui ont faim. Il a néanmoins été souligné que les gouvernements, tout en étant résolus à promouvoir le développement, pouvaient parfois manquer des capacités nécessaires, ce dont il fallait tenir compte. Il importait donc d'incorporer des activités de renforcement des capacités dans la conception et l'exécution des projets. En outre, il fallait recenser les facteurs aussi bien positifs que négatifs qui influaient sur les activités visant à favoriser le développement et inclure une analyse des risques dans l'évaluation des projets.
13. Le Conseil s'est félicité de l'accent que le PAM entendait mettre sur le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement dans le contexte de ses propres activités de développement et a appuyé le rôle central que le Plan-cadre jouait et continuerait de jouer dans la préparation et la conception des programmes de pays. La nécessité de resserrer la coopération avec les institutions des Nations Unies basées à Rome, en particulier, a été soulignée, et il a été suggéré qu'une relance de la collaboration avec les autres institutions techniques, y compris la FAO, permettrait de mesurer le succès de la mise en oeuvre des nouvelles directives de politique générale. Tout en mettant l'accent sur la rigueur technique, il fallait néanmoins faire preuve de prudence et prêter la même attention à d'autres objectifs, en particulier des objectifs sociaux, comme le renforcement de l'autonomie des femmes.
14. Le Conseil a souligné que le choix parmi les cinq domaines prioritaires ou la combinaison de ces priorités dans le cadre d'un programme de pays devait dépendre des besoins spécifiques du pays. Lors de l'élaboration des programmes de pays, il faudrait continuer à tenir compte des circonstances propres à chacun d'eux. Le Conseil a relevé que des ressources demeureraient nécessaires pour les activités de développement et a souligné l'importance particulière que revêtait le caractère multilatéral de ces ressources.
15. L'aide alimentaire disponible pour le développement était limitée et, pour qu'elle soit utilisée au mieux, elle devait être ciblée sur les pays les plus nécessiteux et sur les populations les plus pauvres de ces pays. Le Conseil s'est félicité de l'accent mis dans le document à l'examen sur le ciblage des activités et a noté avec satisfaction que le facteur temps avait été inclus parmi les critères de ciblage; c'était là en effet un moyen de réduire le risque éventuel de dépendance.
16. Le Conseil a approuvé l'intention manifestée par le Secrétariat d'élaborer des indicateurs pour déterminer les circonstances dans lesquelles une aide alimentaire était la plus appropriée et celles dans lesquelles il était nécessaire d'y mettre fin. Il a été suggéré d'élaborer une stratégie de retrait pour chaque programme de pays. Les représentants ont également approuvé la nouvelle approche fondée sur les résultats élaborée par le PAM. Ce type d'approche contribuerait beaucoup à modifier la composition des activités de développement. Le Conseil a aussi noté que certains outils de gestion étaient nécessaires. Quelques représentants, à cet égard, ont mis en relief l'utilité que pouvait présenter un cadre logique pour la mise en oeuvre des politiques de développement. Ils ont également souligné la nécessité d'élaborer une liste d'éléments clés qui permettrait de veiller à ce que les activités soient conformes aux orientations générales.
17. La Présidente du Conseil a résumé les débats en insistant sur les éléments suivants:
 - la collaboration avec les gouvernements dans les pays bénéficiaires était cruciale;



- de même, un environnement favorisant le développement était important;
- la coordination était un élément clé du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et du bilan commun de pays;
- le PAM jouait un rôle clé en matière de suivi du Sommet mondial de l'alimentation, en particulier au niveau des pays, et devait collaborer avec la FAO pour mettre au point des stratégies de sécurité alimentaire;
- il importait de mettre au point un ensemble d'outils et une liste d'éléments clés pour assurer le succès des activités, en s'attachant notamment au ciblage géographique et aux sexes spécifiques. Les activités d'analyse et de cartographie de la vulnérabilité (ACV) et celles relatives aux systèmes d'information et de cartographie sur l'insécurité et la vulnérabilité alimentaires (SICIVA) étaient également essentielles;
- de même, il importait de savoir où et quand intervenir avec les programmes de développement du PAM et quand mettre fin à cette aide;
- il fallait disposer de ressources multilatérales pour appuyer le développement.

Engagements du PAM en faveur des femmes: examen à mi-parcours de la mise en oeuvre (1999/EB.A/4)

18. Le Conseil a estimé que le rapport était très instructif et analytique. Les représentants ont apprécié la manière franche dont étaient présentés les problèmes rencontrés par le PAM dans la mise en oeuvre des engagements en faveur des femmes. Le Conseil s'est félicité de l'état d'avancement des Engagements du PAM en faveur des femmes et a approuvé les stratégies proposées pour en poursuivre la mise en oeuvre. Il a été noté que le personnel du PAM était maintenant de manière générale mieux préparé à mettre en oeuvre des programmes favorisant l'égalité entre les sexes et que des mécanismes appropriés à cet effet étaient en place. Les conclusions et recommandations de l'examen ont été considérées comme constituant un bon point de départ pour maintenir l'élan acquis par le PAM dans la réalisation des engagements. L'annexe contenant des questions pour l'identification d'indicateurs permettant de mesurer les progrès accomplis dans la mise en oeuvre des engagements a été jugée particulièrement utile et commode et les bureaux de pays ont été incités à en tenir compte.
19. Certains représentants ont suggéré que les engagements devaient être reformulés de manière à les rendre plus faciles à réaliser. D'autres ont estimé qu'ils devraient être maintenus, mais que des efforts mieux ciblés étaient peut-être nécessaires pour les réaliser. Le Secrétariat a indiqué que le PAM ne réviserait pas les engagements mais qu'il chercherait des moyens de les ajuster et de les préciser selon de besoin.
20. Il a été noté qu'il faudrait s'attacher davantage à l'intégration de la problématique hommes-femmes dans la programmation des activités du PAM, car c'était là une condition essentielle pour aborder de manière efficace le problème de la faim et de la pauvreté. Le Conseil a souligné la nécessité d'associer plus étroitement les femmes bénéficiaires à la prise de décisions dans les projets appuyés par le PAM. On s'est interrogé sur la manière dont le PAM envisageait de déterminer les besoins stratégiques des femmes et de les incorporer dans la programmation de ses activités. Le Secrétariat a expliqué qu'il s'attacherait à inclure ces besoins dans le cadre de l'effort général consenti pour intégrer la problématique hommes-femmes dans la programmation du PAM.
21. Le Conseil s'est félicité du nombre croissant de femmes administrateurs mais certains représentants ont fait observer qu'il fallait encore placer plus de femmes, notamment en



provenance de pays en développement, à des postes de responsabilité et dans les bureaux de pays. Tout en convenant de l'importance de la formation concernant l'égalité hommes-femmes, certains représentants ont souligné qu'il fallait adapter cette formation aux réalités sur le terrain et prévoir un renforcement des capacités du personnel de contrepartie du gouvernement dans ce domaine afin de parvenir à une appréciation plus positive de l'égalité entre les sexes.

22. L'attention a été appelée sur les importantes ressources financières et humaines nécessaires pour parvenir à l'intégration généralisée de la problématique hommes-femmes. Plusieurs représentants ont signalé que les activités relatives à cette problématique devraient être financées à partir du budget général (AAP) du PAM. Des débats plus approfondis à ce sujet devraient avoir lieu à la troisième session ordinaire du Conseil dans le cadre des délibérations sur le budget pour l'exercice biennal.
23. Le Conseil a posé une question au sujet des partenariats qui existaient avec les autres institutions des Nations Unies concernant la problématique hommes-femmes. Le Secrétariat a confirmé que le PAM collaborait avec plusieurs organismes des Nations Unies, notamment le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, l'UNICEF et le Comité interinstitutions sur l'égalité des femmes (IACGWE). Le Sous-Groupe de travail du Comité permanent interinstitutions sur l'aide humanitaire et la parité entre les sexes s'attachait à préciser les enjeux hommes-femmes lors des situations d'urgence complexes.
24. Pour ce qui était de l'utilisation de l'analyse et de la cartographie de la vulnérabilité (ACV), le Secrétariat a expliqué qu'avec l'arrivée prévue d'un nouveau membre du personnel, l'Unité chargée de l'égalité hommes-femmes du service technique de la Division des opérations serait mieux à même d'explorer l'utilisation de l'ACV pour le traitement des données ventilées par sexe et la programmation sexospécifique en général. S'agissant de l'utilisation de l'expression "équité entre les sexes" par rapport à l'expression "égalité entre les sexes", le Secrétariat a noté que toutes deux étaient utilisées dans des contextes différents, comme on l'expliquait dans le Glossaire du PAM sur les femmes.

QUESTIONS FINANCIERES ET BUDGETAIRES

Plan stratégique et financier (2000–2003) (1999/EB.A/5)

25. Le Conseil a examiné le Plan stratégique et financier, 2000–2003, ainsi que les observations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) et le Comité financier de la FAO.
26. Le Conseil a considéré que le Plan stratégique et financier rendait clairement compte des progrès accomplis par le PAM dans les domaines prioritaires énoncés dans le Plan pour 1998–2001 et qu'il reflétait clairement la stratégie, les mesures et les projections financières proposées pour les quatre années à venir. Il a félicité le Secrétariat de la transparence et de la concertation qui avaient marqué le processus d'élaboration du plan, ainsi que de la qualité du document. Le Conseil a approuvé les 10 priorités du Plan stratégique et financier.
27. Les représentants ont formulé des observations sur plusieurs aspects du Plan. En particulier, ils ont relevé les points suivants:



- le Plan était davantage orienté vers les résultats, et des mesures avaient été prises pour institutionnaliser au niveau de l'ensemble du PAM une approche fondée sur les résultats quantitatifs et qualitatifs;
 - la mise en oeuvre du programme de restructuration, des décisions du Conseil au sujet de l'aide alimentaire au service du développement, de la nouvelle politique de dotation en ressources et de financement à long terme et du Programme d'amélioration de la gestion financière s'était poursuivie;
 - au moins 50 pour cent des dépenses de développement devaient être allouées aux pays les moins avancés (PMA) et au moins 90 pour cent aux pays à faible revenu et à déficit vivrier (PFRDV);
 - le PAM avait noué des partenariats avec les gouvernements bénéficiaires, d'autres organismes et des ONG;
 - le PAM participait activement au processus de réforme de l'Organisation des Nations Unies et au suivi du Sommet mondial de l'alimentation;
 - les contributions multilatérales avaient des avantages pour le PAM et des incidences sur la gouvernance par le Conseil; et
 - il était difficile de prédire avec exactitude le niveau futur des ressources.
28. Le Conseil a noté que plusieurs représentants s'étaient dits préoccupés par les retards dans la présentation aux donateurs des rapports et que le Secrétariat avait assuré qu'il serait remédié à cette situation dès que possible. La préoccupation des représentants de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes devant le fait qu'un seul SSP ou programme de pays devait être soumis au Conseil pour examen avant la fin de 2001 a été prise en note; 11 SSP et programmes de pays avaient précédemment été approuvés pour les pays de cette région. Le Secrétariat a assuré au Conseil qu'il était résolu à fournir une assistance à toutes les régions.
29. Suivant l'avis du CCQAB, le Conseil a demandé que les documents futurs portant sur le Plan stratégique et financier comportent une analyse des progrès accomplis en vue de l'application des recommandations formulées par le Conseil et par les organes consultatifs.

Rapport sur l'exécution du budget, 1998 (1999/EB.A/6)

30. Le Conseil a noté que le rapport sur l'exécution du budget de 1998 constituait un élément essentiel du mécanisme d'obligation redditionnelle du PAM à l'égard du Conseil, et il a formulé des suggestions touchant certaines améliorations qui pourraient être apportées à la présentation des données relatives à la répartition par région des opérations et des dépenses.
31. Le Conseil a été informé que le PAM avait reçu un important don supplémentaire, de plus de un million de tonnes de blé et de produits à base de blé, d'une valeur estimée à 389 millions de dollars, et il a pris note du fait que le Directeur exécutif avait autorisé l'utilisation, au titre de cette contribution additionnelle, d'un montant de 12 millions de dollars provenant des coûts d'appui indirects.
32. Le Secrétariat a répondu aux questions posées à propos du solde de 12,5 millions de dollars du budget d'administration et d'appui aux programmes (AAP), dû à la contribution supplémentaire qui avait été reçue et de l'impact de ce solde sur le taux de recouvrement des coûts d'appui indirects au cours de l'exercice biennal à venir, du niveau des liquidités



du PAM ainsi que de la valeur des produits alimentaires qui avaient été monétisés en 1998.

33. Prenant note des observations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) de l'ONU et le Comité financier de la FAO, le Conseil a considéré qu'il faudrait rationaliser l'élaboration et la périodicité des rapports de ce type et a demandé que la question soit abordée par le Bureau.

Programme d'amélioration de la gestion financière (FMIP) (1999/EB.A/7)

34. Le Secrétariat a présenté le document qu'il avait préparé en réponse à la demande formulée par le Conseil d'administration à sa troisième session ordinaire de 1998, dans lequel figurait une proposition de financement intégral du FMIP. Il a été signalé au Conseil que la proposition avait été examinée par le Comité financier de la FAO et avait été entérinée par le CCQAB. Le Secrétariat a demandé au Conseil d'approuver un don d'un montant maximal de 16,6 millions de dollars du Fonds général pour compléter le financement du FMIP.
35. Le Conseil est convenu que, sous réserve que le Fonds général soit suffisamment approvisionné, des ressources devraient être allouées à la mise en oeuvre du FMIP, étant entendu que cela devrait se faire de la manière la plus avantageuse. Le Secrétariat a répondu à des questions portant sur le Fonds général et son solde actuel et a informé le Conseil qu'au 31 décembre 1998, ce solde était de 61,8 millions de dollars.
36. Il a été mentionné que le document avait été soumis tardivement, ce qui fait que certains membres du Comité financier de la FAO n'avaient pas eu assez de temps pour étudier la proposition à fond, mais il a été noté avec satisfaction que le document était clair et concis.
37. Le Conseil a approuvé la recommandation visant à transformer en don l'avance de 10,0 millions de dollars du Fonds général et à verser 6,6 millions de dollars de plus, prélevés sur le Fonds général, pour compléter le financement du FMIP. Le Conseil a demandé au Secrétariat de rester très prudent, et de continuer de rechercher des contributions volontaires additionnelles.

EVALUATION: PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 1999–2000

Evaluation: programme de travail pour 1999–2000 (1999/EB.A/8)

38. Le Conseil a fait un certain nombre de suggestions destinées à perfectionner l'approche proposée dans l'évaluation du programme de travail pour 1999–2000.
39. La liste d'indicateurs à établir devrait être ciblée et réaliste et pourrait commencer par des indicateurs sur la nutrition qui étaient faciles à concevoir et à appliquer. Des représentants ont souligné la nécessité d'établir un lien étroit entre les évaluations des programmes de pays et l'établissement des schémas de stratégie de pays et des programmes de pays.
40. Des préoccupations ont été exprimées au sujet de la diminution du nombre de projets de développement à évaluer. Le Secrétariat a expliqué que le nombre des projets de développement avait été réduit mais que les six évaluations de programmes de pays prévues passeraient également en revue les activités de développement d'une manière plus thématique.



41. Le Conseil a demandé au Bureau de l'évaluation de maintenir et d'étoffer sa collaboration avec les autres unités chargées de l'évaluation dans les institutions des Nations Unies et parmi les donateurs bilatéraux.
42. Pour tenir le Conseil au courant des améliorations à apporter à la conception des projets pour mener un travail efficace d'évaluation, il a été proposé que les futurs rapports d'activité sur la mise en oeuvre de la stratégie adoptée pour favoriser le développement comprennent le nombre de nouveaux projets contenant des informations et indicateurs de référence ainsi que la liste d'indicateurs utilisés. Le cas échéant, ces rapports pourraient expliquer pourquoi les données de référence et les indicateurs étaient problématiques. La même approche pourrait être appliquée aux deux autres grands programmes—les interventions prolongées de secours et de redressement (IPSR) et les opérations d'urgence.
43. Le Conseil s'est déclaré préoccupé par la question des effectifs. Le Secrétariat a expliqué que le travail d'évaluation des projets et des programmes ou d'évaluation thématique s'était vu accorder un degré de priorité plus élevé et était achevé. L'élaboration des enseignements tirés ou des systèmes d'information sur la gestion avaient été reportés à 1999. La nécessité d'ouvrir un débat, au sein du Conseil, sur les méthodes et principes de contrôle et d'évaluation a été relevée.
44. Quelques représentants étaient d'avis qu'il ne fallait pas oublier dans l'évaluation la question du retrait ou du transfert. Expliquant qu'il était nécessaire d'avoir une approche par pays très souple pour le transfert des programmes aux gouvernements hôtes, le Secrétariat a indiqué que ce point serait examiné dans les futurs plans de travail.

QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCEDURES

Rapport du Groupe de travail sur la répartition des sièges au Conseil d'administration (1999/EB.A/9)

45. La Présidente du Conseil, qui préside aussi le Groupe de travail sur la répartition des sièges, a présenté le rapport du Groupe de travail et a informé les représentants que les groupes de travail parallèles s'étaient réunis à New York et à Rome et étaient parvenus à une position de consensus en mars 1999. Le Conseil économique et social a approuvé le projet de résolution établi à partir du consensus et a ensuite transmis la proposition à l'Assemblée générale. L'Assemblée générale a approuvé l'amendement à l'Appendice B du Statut du PAM le 7 avril 1999.
46. La Présidente a signalé au Conseil que le Groupe de travail de Rome devait suivre une procédure semblable et transmettre le projet de résolution au Conseil de la FAO pour que celui-ci le soumette, après approbation, à la Conférence de la FAO pour adoption. Si elle était adoptée, la nouvelle répartition des sièges prendrait effet le 1er janvier 2000.
47. Le Conseil a félicité le Groupe de travail et sa Présidente pour les négociations fructueuses qu'ils avaient menées et a remercié tous les membres du Groupe de travail pour leur esprit de compromis et leur dévouement, qui avaient permis de parvenir à une position de consensus.



QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION

Rapport sur les pertes après livraison pendant la période allant du 1er octobre 1997 au 30 septembre 1998 (1999/EB.A/10)

48. Le Conseil a examiné le rapport sur les pertes après livraison pour la période allant du 1er octobre 1997 au 30 septembre 1998. En réponse aux questions posées par le Conseil, le Secrétariat a reconnu qu'il était prématuré d'affirmer que les pertes de poisson en boîte au Cap-Vert avaient été dues au conditionnement défectueux, étant donné que l'enquête sur ces pertes n'était pas encore terminée.
49. L'Inspecteur général a rendu compte des enquêtes menées sur les pertes ainsi que des initiatives qui avaient été prises pour éviter les pertes. Le Secrétariat a donné des précisions sur des questions soulevées par des représentants et a fait savoir au Conseil que si le rapport ne rendait compte que des montants effectivement récupérés, on s'attendait à ce que les négociations entamées pour recouvrer un montant de 2,5 millions de dollars au titre des pertes enregistrées en Ethiopie/Erythrée soient couronnées de succès, ce qui aurait pour effet de réduire le montant à la fois des pertes signalées et des pertes totales subies.

Composition du personnel international du PAM (cadre organique et catégories supérieures)—Annuaire statistique du personnel (1999/EB.A/11)

50. Le Conseil a exprimé sa satisfaction au sujet du rapport sur la composition du personnel du PAM (cadre organique et catégories supérieures) soumis par la Division des ressources humaines, et en particulier de la franchise et de l'ouverture qui caractérisaient l'approche appliquée aux questions liées au recrutement. Plusieurs représentants ont approuvé les efforts déployés par le PAM pour assurer la parité hommes-femmes et améliorer la répartition géographique du personnel du cadre organique et des catégories supérieures, et ont encouragé le PAM à poursuivre ses efforts afin d'atteindre les objectifs qu'il s'était fixés dans ce domaine. Plusieurs représentants ont pris note de la nécessité de recruter davantage de fonctionnaires, et notamment de femmes, en provenance de pays en développement.
51. Quelques représentants ont soulevé la question des quotas. Le Directeur exécutif a expliqué que, le PAM étant une institution financée au moyen de contributions volontaires, il ne pouvait pas appliquer de quotas. Reconnaisant que des efforts accrus devraient être déployés pour recruter des femmes de pays en développement, le Directeur exécutif a souligné que tous les dirigeants au PAM étaient sensibles à la question de la répartition géographique équitable et a donné au Conseil l'assurance que tous les candidats recrutés par le PAM satisfaisaient à des niveaux élevés de compétence et d'efficacité.

Rapport sur les locaux communs (1999/EB.A/12)

52. Quelques représentants ont posé des questions concernant le rapport sur les locaux communs et ont reçu des éclaircissements sur la souplesse avec laquelle il était envisagé de mettre en oeuvre le programme relatif à la Maison des Nations Unies, qui prenait en compte le fait que les activités du PAM pourraient porter sur des programmes de développement ou des programmes d'urgence. Le Conseil a souligné que la sécurité du site où il serait proposé d'installer la Maison des Nations Unies devait être l'un des principaux critères de sélection.



53. Les représentants ont pris note avec satisfaction des avantages que pourrait entraîner l'effet de synergie entre le programme relatif aux locaux communs et l'utilisation de services communs. Des questions ont été posées au sujet des économies attendues de ce programme, mais il a été souligné que ce souci d'économie ne devait pas être le seul critère de participation du PAM.
54. Il a été suggéré qu'une autre option pourrait être le concept de Maison virtuelle des Nations Unies.
55. En réponse aux observations formulées à propos des incidences financières de la mise en oeuvre du programme relatif à la Maison des Nations Unies, l'avis général a été que les aspects budgétaires de ce programme devraient être examinés par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 1999.

QUESTIONS DIVERSES

Le point sur les opérations du PAM dans les pays des Balkans

56. Le Conseil a félicité le PAM d'être intervenu rapidement et efficacement face à la crise des réfugiés en Albanie et dans l'ex-République yougoslave de Macédoine. Plusieurs représentants étaient favorables à l'ouverture d'un bureau régional du PAM à Skopje; d'autres ont félicité le PAM d'utiliser les boulangeries locales et d'apporter ainsi un soutien à l'économie locale.
57. Un représentant, notant la large couverture médiatique de ces événements, a mentionné que la crise actuelle nécessitait certes l'appui des donateurs mais qu'il était important de ne pas oublier que les opérations du PAM dans d'autres régions avaient également besoin d'assistance.
58. Le Secrétariat a précisé que la répartition des produits alimentaires entre la République fédérale de Yougoslavie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et l'Albanie se faisait en fonction des chiffres établis par le HCR, et qu'en règle générale, les vivres étaient distribués à ceux qui en avaient besoin, où qu'ils soient.
59. Un représentant a posé des questions sur l'aide matérielle fournie aux familles d'accueil. Un autre a demandé si le même assortiment alimentaire était distribué à tous les réfugiés. Le Secrétariat a indiqué au Conseil que des assortiments alimentaires différents étaient fournis par les ONG. En Albanie, un accord avait été conclu, lequel prévoyait que la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge fournirait des vivres aux familles d'accueil et que le PAM nourrirait tous les réfugiés, y compris ceux qui vivaient dans des familles d'accueil. Quant aux projets du PAM de transporter et de distribuer des vivres au Kosovo, le Secrétariat a fait savoir que des missions humanitaires étaient en cours et qu'on en attendait les résultats. Un membre a noté que le conflit armé récent en République fédérale de Yougoslavie avait sérieusement affecté l'agriculture et la sécurité alimentaire dans la région.

Le point sur les opérations du PAM en République populaire démocratique de Corée

60. Le Secrétariat a fait le point sur les opérations du PAM en République populaire démocratique (RPD) de Corée et a indiqué au Conseil qu'une IPSR pilote à petite échelle était envisagée dans le cadre de la stratégie future du PAM.



61. Un membre ayant pris part à la récente mission des donateurs en RPD de Corée a indiqué que l'assistance humanitaire restait nécessaire, que les travailleurs coréens étaient vulnérables en milieu urbain, et qu'un appui plus large et un meilleur équilibre des ressources entre tous les produits de l'assortiment alimentaire étaient nécessaires.
62. Le Conseil a appuyé l'initiative de lancer une IPSR et a dit qu'il fallait accroître la transparence et que l'accès aux zones d'opération du PAM devait être amélioré par le Gouvernement de la RPD de Corée; il a encouragé le PAM à favoriser un changement de politique en dialoguant avec le gouvernement. Certains membres se sont déclarés préoccupés par le fait que le gouvernement n'adopte pas de nouvelles orientations en vue de trouver une solution durable à terme aux crises touchant à la sécurité alimentaire.
63. Le représentant du pays bénéficiaire a remercié le PAM et les pays donateurs de leur soutien.

Stratégie de mobilisation des ressources (1999/EB.A/13)

64. Le Conseil a pris connaissance de la note d'information sur la stratégie de mobilisation des ressources, qui exposait un processus et un calendrier à examiner avec les membres en vue d'élaborer une stratégie de mobilisation des ressources du PAM. Cet exercice consultatif et participatif avait déjà commencé et le Secrétariat préparait un examen interne des forces et des faiblesses du PAM dans le domaine de la mobilisation des ressources. Le processus devrait s'achever d'ici à mai 2000.

Rapport du Groupe de travail sur la gouvernance (1999/EB.A/14)

65. Le Président du Groupe de travail sur la gouvernance a informé le Conseil des progrès réalisés par le Groupe depuis sa création, le 11 mars 1999. Une séance consacrée aux travaux de fond avait été tenue le 14 avril 1999 et un rapport d'activité avait été distribué par le Secrétariat le 5 mai 1999. Une deuxième réunion du Groupe de travail était prévue le vendredi 21 mai 1999.
66. Le Président a signalé que les consultants chargés d'aider le Groupe de travail avaient bien progressé dans l'identification des problèmes à aborder. Ils préparaient des entrevues avec des membres du Conseil et des observateurs ainsi qu'avec le personnel de direction du PAM. D'autres entrevues étaient prévues avec des représentants d'organisations des Nations Unies. Les consultants étudiaient en outre la documentation existante sur la gouvernance pour en tirer des enseignements.
67. Des réunions informelles à l'intention des membres des diverses listes électorales seraient, si les représentants en exprimaient le souhait, tenues à la fin juin ou au début juillet 1999. Un document sur les problèmes recensés et les options envisagées serait ensuite préparé et devrait être disponible d'ici à la fin juillet. Les travaux reprendraient en septembre, le Groupe entrant alors dans une phase de consultation sur les problèmes et options présentés dans le document. Des recommandations seraient ensuite élaborées et présentées à la session annuelle du Conseil en 2000.
68. La Présidente du Conseil a remercié le Président du Groupe de travail pour les informations fournies et a rendu hommage aux efforts déployés par le Groupe de travail.

